

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

Présents: M.WEISS Maurice - Mme SOUBEYRAND Laura - M.VILLEMAGNE Michel - Mme VINDRIEUX Cécile - M.MARCAILLOU Patrick - Mme VAREILLE Nadège - Mme CROZE Blandine - M.GAUTHIER Christophe - M.CHANTRE Éric - Mme PONTON Carine - Mme BERTRAND Céline - M.LESCAILLE Bernard - Mme TEYSSIER Marie Pierre .

Absents : Mme ARSAC (donne pouvoir à M.CHANTRE Eric) – M M.BOUIX (donne pouvoir à Mme VAREILLE) - M.DESBOS (donne pouvoir à Mme TEYSSIER) - M.GAUTHIER-LAFAYE (donne pouvoir à M.VILLEMAGNE) – M.JOUVE (donne pouvoir à M.LESCAILLE) - Mme MOREL (donne pouvoir à M.MARCAILLOU) – Mme SINZ (donne pouvoir à M.WEISS) - M.CHANTRE Thierry – Mme DUFAUD Caroline - M.GUILHOT Yoann.

Secrétaire de séance : Mme SOUBEYRAND Laura.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2016.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2016 est adopté.

2) Approbation des comptes de gestion 2015 – Rapport de M.VILLEMAGNE.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les comptes de gestion transmis par le comptable sont en concordance avec les comptes administratifs établis par la commune et propose de les approuver.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve les comptes de gestion 2015 concernant le budget de la commune ainsi que les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

3) Approbation d'avenants concernant le marché de travaux du tènement immobilier – Rapport de M.VILLEMAGNE.

M.VILLEMAGNE informe les membres du Conseil Municipal que l'avancement des travaux du tènement immobilier situé Place de Verdun nécessite la conclusion d'avenants afin de prendre en compte des contraintes techniques.

Il précise que la Commission d'Appel d'Offres ad'hoc réunie le 13 mai dernier a émis un avis

favorable à l'acceptation de ces avenants.

Les avenants proposés s'établissent comme suit :

Avenant n°2 au lot 9 aménagements extérieurs VRD

Objet : changement des canalisations d'eau sous le parvis devant l'aménagement du tènement immobilier

Montant du marché initial : 141 920,80 euros HT

Montant de l'avenant 1 : 9 893,80 euros HT

Montant de l'avenant 2 : 8 553,40 euros HT

Montant du nouveau marché : 160 368,00 euros HT

Avenant n°2 à la mission de contrôle technique

Objet : vérification des installations électriques avant mise sous tension (consuel) et vérification initiale des installations électriques

Montant du marché initial : 2 980,00 euros HT

Montant de l'avenant 1 : 970,00 euros HT

Montant de l'avenant 2 : 950,00 euros HT

Montant du nouveau marché : 4 900,00 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* APPROUVE la conclusion des avenants tels que présentés

*AUTORISE le Maire à signer les avenants correspondants

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

4) Présentation de sous traitances pour le marché de travaux du tènement immobilier –
Rapport de M.VILLEMAGNE.

M.VILLEMAGNE informe les membres du Conseil Municipal que l'avancement des travaux du tènement immobilier situé Place de Verdun nécessite l'approbation de sous traitances.

Il précise que la Commission d'Appel d'Offres ad'hoc réunie le 13 mai dernier a émis un avis favorable à l'acceptation de ces sous traitances.

Les sous traitances proposées s'établissent comme suit :

Déclaration de sous traitance de l'entreprise BATI & DECO lot 5 plâtrerie isolation faux plafonds peinture

Entreprise sous traitante : COMPTE ISOLATION

Prestations sous traitées : Isolation flocage

Montant sous traité: 8 557,00 euros HT

Déclaration de sous traitance de l'entreprise EIFFAGE lot 9 aménagements extérieurs

Entreprise sous traitante : FAURIE CHRISTIAN

Prestations sous traitées : Travaux de terrassement

Montant sous traité: 26 650,00 euros HT

Déclaration de sous traitance de l'entreprise EIFFAGE lot 9 aménagements extérieurs

Entreprise sous traitante : FAURIE SA

Prestations sous traitées : Travaux de réseaux d'eau

Montant sous traité: 38 126,00 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* APPROUVE la conclusion des sous traitances telles que présentées

*AUTORISE le Maire à signer les sous traitances correspondantes

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

5) Présentation d'une décision prise par le Maire – Rapport de M.VILLEMAGNE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté au prochain Conseil Municipal.

La décision interviendra après l'adoption d'une décision modificative permettant la commande de panneaux informatifs.

6) Demande de subvention au Département dans le cadre de l'appel à projet Mobillyco – Rapport de M.GAUTHIER.

M.GAUTHIER informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département afin d'obtenir une aide financière au titre de l'appel à projets Mobillyco concernant la sécurisation de la circulation autour du groupe scolaire.

M. GAUTHIER précise que le plan de financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

	DEPENSES €HT		RECETTES €HT
Travaux	48 659,10	Département (50%)	26 829,55
Maîtrise d'œuvre	5 000,00	Autofinancement	26 829,55
TOTAL	53 659,10	TOTAL	53 659,10

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M.GAUTHIER, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE l'opération de sécurisation de la circulation autour du groupe scolaire.

*ADOpte le plan de financement présenté.

* SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de l'appel à projet Mobillyco.

* AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

7) Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du soutien au déneigement des voiries communales – Rapport de M.CHANTRE Eric.

M.CHANTRE Eric rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a repris la compétence voirie en mai 2015 et qu'elle a donc assumé les dépenses attachées au service de déneigement des voies communales pendant l'hiver 2015-2016.

Il ajoute que le Conseil Départemental apporte une aide de 50 % du coût TTC des travaux pour les communes situées en zone de montagne et dont la population est inférieure à 5000 habitants.

Ces travaux incluent l'intervention des engins effectuée en régie directe.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M.CHANTRE et délibéré:

*SOLLICITE la subvention du Conseil Départemental au titre des dépenses de déneigement

2015-2016

*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

8) Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Val'Eyrieux pour l'installation de panneaux informatifs – Rapport de M.VILLEMAGNE.

M.VILLEMAGNE informe le Conseil Municipal qu'une demande de fonds de concours peut être déposée auprès de la Communauté de Communes Val'Eyrieux pour l'installation de panneaux informatifs.

Ces panneaux seront également utilisés afin de transmettre des informations ayant un rayonnement intercommunal.

Le Maire précise que le plan de financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

	DEPENSES €HT		RECETTES €HT
Acquisition	24 195,00	CCVE (20%)	6 765,00
Installation	9 630,00	Autofinancement	27 060,00
TOTAL	33 825,00	TOTAL	33 825,00

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE l'installation de panneaux informatifs.

*ADOpte le plan de financement présenté.

* SOLLICITE le fonds de concours auprès de la CCVE.

* AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

9) Signature d'une convention avec la commune de Saint Jeure d'Andaure pour la fourniture de sel et de pouzzolane – Rapport de M.CHANTRE Eric.

M.CHANTRE Eric rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a repris la compétence voirie en mai 2015.

Il précise que la commune de Saint Jeure d'Andaure a sollicité la commune de Saint-Agrève en matière de fourniture de sel et de pouzzolane.

La commune de Saint-Agrève s'approvisionne en sel et pouzzolane et fournit la commune de Saint Jeure d'Andaure au fur et à mesure de ses besoins.

A l'issue de la saison hivernale, la commune de Saint-Agrève établit un récapitulatif des consommations de la commune de Saint Jeure d'Andaure qui les rembourse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*AUTORISE la convention avec la commune de Saint Jeure d'Andaure pour la fourniture de sel et de pouzzolane telle que présentée.

* AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

10) Convention avec le CAUE pour l'accompagnement de la commune dans son projet de requalification du centre bourg, de la révision du PLU et l'assistance à la réflexion du projet urbain – Rapport de M.WEISS.

M.WEISS informe le Conseil Municipal qu'une convention peut être signée avec le CAUE afin d'accompagner la commune dans son projet de requalification du centre bourg, de la révision du PLU et de l'assistance à la réflexion du projet urbain

Il ajoute qu'avant d'engager la phase opérationnelle, il est nécessaire de réaliser un pré-diagnostic sur le centre bourg intégrant différentes thématiques (architecture, fonctionnement urbain, espace public) et permettant d'adopter une véritable stratégie d'ensemble cohérente ainsi qu'un phasage des travaux dans la durée.

Par ailleurs, la commune doit engager la révision de son plan local d'urbanisme pour intégrer les dispositions du Grenelle de l'environnement.

La mise en œuvre de ces deux réflexions en parallèle permettra d'articuler les différentes échelles. Le CAUE de l'Ardèche peut accompagner la commune de Saint-Agrève et nous propose de signer une convention d'une durée de 12 mois et un montant de 4 500 euros TTC.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

* APPROUVE la convention avec le CAUE telle que présentée;

* AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

11) Convention de servitudes avec ERDF sur la parcelle A11 située au Pouzat – Rapport de M.WEISS.

M.WEISS informe le Conseil Municipal que ERDF va procéder au renouvellement d'une ligne électrique située au Pouzat.

Ce projet prévoit la pose d'un câble basse tension sur la parcelle A11 appartenant à la commune de Saint-Agrève.

Cette opération implique la conclusion d'une convention de servitudes relative à l'établissement et à l'exploitation de cet ouvrage. Un plan matérialise la position et la longueur d'implantation des ouvrages sur la parcelle.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE la convention de servitudes avec ERDF telle que présentée

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

12) Modification du ratio promu/promouvable après saisine du comité technique - Rapport de M.WEISS.

M.WEISS informe les membres du Conseil Municipal que l'assemblée délibérante avait, lors de sa séance du 6 septembre 2007, procédé à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

Après avis du Comité Technique Paritaire du 28 juin 2007, les taux avaient été fixés à 100% pour les grades présents dans la collectivité.

Le Comité Technique a été saisi le 27 avril 2016 afin de prendre en compte le grade de Technicien qui n'existait pas en 2007.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE le taux de promotion pour les avancements du grade de technicien au taux de 100%

*PRECISE que cette délibération complète celle du 6 septembre 2007 ayant le même objet

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

13) Modification du tableau des emplois - Rapport de M.WEISS.

Reconduction d'un poste de CAE aux services techniques

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent recruté en CAE au sein des services techniques donne satisfaction.

Afin de faire face à l'accroissement d'activité de la période estivale, il propose de reconduire le CAE d'une durée hebdomadaire de 22 heures pour 12 mois.

Le conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*APPROUVE la reconduction d'un emploi aidé pour une période de 12 mois aux services techniques

*PRECISE que ce contrat débutera le 1 juin 2016

*AJOUTE que le volume hebdomadaire sera de 22 heures

*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Création d'un poste de CAE aux services techniques

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour faire face à l'accroissement d'activité saisonnière et aux congés des agents, il propose de recruter un CAE au sein des services techniques.

Le contrat à pourvoir pourrait être un CAE d'une durée hebdomadaire de 22 heures pour 6 mois.

Le conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*APPROUVE la création d'un emploi aidé pour une période de 6 mois aux services techniques

*PRECISE que ce contrat débutera le 20 juin 2016

*AJOUTE que le volume hebdomadaire sera de 22 heures

*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

M.WEISS indique au Conseil Municipal que le tableau des emplois de la collectivité doit être mis à jour afin de mettre en place une nouvelle organisation du travail au sein du service administratif suite à un départ à la retraite.

Il propose d'augmenter le temps de travail d'un agent en poste ce qui entraîne la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe et d'une durée hebdomadaire de 26 heures.

Dans un second temps, et après avis du Comité Technique l'assemblée délibérante se prononcera sur la suppression du poste d'adjoint administratif de 2ème classe et d'une durée hebdomadaire de 17h30 que l'agent occupait préalablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

*D'ACCEDER à la proposition de Monsieur le Maire

*DE CREER à compter du 1er juin 2016 un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, et d'une durée de 26 heures hebdomadaires,

*D'AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

M.WEISS indique au Conseil Municipal que le tableau des emplois de la collectivité doit être mis à jour afin de mettre en place une nouvelle organisation du travail au sein du service administratif suite à un départ à la retraite.

Il propose de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe et d'une durée hebdomadaire de 26 heures à compter du 1er juin 2016.

Dans un second temps, et après avis du Comité Technique l'assemblée délibérante se prononcera sur la suppression du poste d'adjoint administratif de 2ème classe et d'une durée hebdomadaire de 35 heures que l'agent occupait préalablement à son départ à la retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

*D'ACCEDER à la proposition de Monsieur le Maire

*DE CREER à compter du 1er juin 2016 un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, et d'une durée de 26 heures hebdomadaires,

*D'AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Création d'un poste d'attaché principal

M.WEISS indique au Conseil Municipal que le tableau des emplois de la collectivité doit être mis à jour afin de tenir compte de l'évolution de carrière des agents et notamment de permettre un avancement de grade.

Dans un second temps, et après avis du Comité Technique l'assemblée délibérante se prononcera sur la suppression du poste d'attaché que l'agent occupait préalablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

*D'ACCEDER à la proposition de Monsieur le Maire

*DE CREER à compter du 29 octobre 2016 un poste d'attaché principal à temps complet,

*D'AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

M.WEISS indique au Conseil Municipal que le tableau des emplois de la collectivité doit être mis à jour afin de tenir compte de l'évolution de carrière des agents et notamment de permettre un avancement de grade.

Dans un second temps, et après avis du Comité Technique l'assemblée délibérante se prononcera sur la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe que l'agent occupait préalablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

*D'ACCEDER à la proposition de Monsieur le Maire

*DE CREER à compter du 1er juin 2016 un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,

*D'AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

M.WEISS indique au Conseil Municipal que le tableau des emplois de la collectivité doit être mis à jour afin de tenir compte de l'évolution de carrière des agents et notamment de permettre un avancement de grade.

Dans un second temps, et après avis du Comité Technique l'assemblée délibérante se prononcera sur la suppression du poste d'adjoint technique de 1ère classe que l'agent occupé préalablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

*D'ACCEDER à la proposition de Monsieur le Maire

*DE CREER à compter du 1er juin 2016 un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet d'une durée de 30h30 hebdomadaires,

*D'AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Création d'un poste de technicien principal

M.WEISS indique au Conseil Municipal que le tableau des emplois de la collectivité doit être mis à jour afin de tenir compte de l'évolution de carrière des agents et notamment de permettre un avancement de grade.

Dans un second temps, et après avis du Comité Technique l'assemblée délibérante se prononcera sur la suppression du poste de technicien que l'agent occupait préalablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

*D'ACCEDER à la proposition de Monsieur le Maire

*DE CREER à compter du 1er octobre 2016 un poste de technicien principal à temps complet,

*D'AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

14) Mandat spécial pour le 99ème Congrès des Maires - Rapport de M.WEISS.

Le Maire expose au Conseil qu'il se rendra au Congrès des Maires à Paris les 31 mai 2016, 1er et 2 juin 2016.

Il propose au Conseil de conférer la qualité de mandat spécial à ce déplacement

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

* DONNE mandat spécial au Maire afin de se rendre au Congrès des Maires qui se tiendra à Paris les 31 mai 2016, 1er et 2 juin 2016 et concernera M.WEISS;

* ACCEPTE le remboursement de frais engagés par M.WEISS, lors de l'exécution de ce mandat.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

15) Désignation des jurés d'assises.

Conformément à la circulaire et arrêté préfectoral le Conseil Municipal procède au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises à partir de la liste électorale.

Le résultat est le suivant:

- 1) M.CHAUDIER Patrice né le 30 avril 1976
- 2) Mme DE CANCELLIS Béatrice épouse DE SAUVAGE VERCOUR née le 25 mai 1957
- 3) M.DUPORT Christian né le 11 juin 1945
- 4) Mme BERON Célie née le 8 octobre 1986
- 5) Mme CHARRA Aurélie née le 1er avril 1986
- 6) Mme FERRAGE Laéticia née le 16 août 1989
- 7) Mme FRAYSSE Frédérique née le 29 juin 1962
- 8) Mme PELISSIER Léa épouse VERROT née le 28 novembre 1938
- 9) Mme BESSET Gabrielle épouse DEFOUR née le 13 juin 1935

16) Désignation d'un conseiller municipal spécialement chargé de la sécurité routière.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Préfet de l'Ardèche souhaite associer les municipalités dans le renforcement de la lutte contre l'insécurité routière.

A cette fin, la commune a la possibilité de désigner un conseiller municipal spécialement chargé de la sécurité routière.

Après délibération, l'assemblée délibérante désigne M.CHANTRE Eric.

17) Décision modificative n°1 du budget

M.VILLEMAGNE présente la décision modificative permettant d'abonder les opérations relatives à l'aménagement devant le centre socioculturel ainsi que les panneaux informatifs.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R2041512 Fonds de concours	0,00	0,00	0,00	6 800,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00	6 800,00
D 2313-277 Aménagement de parking	0,00	10 000,00	0,00	0,00
D2313-288 Restructuration centre socioculturel	10 000,00	0,00	0,00	0,00
D 21578-313 Panneaux informatifs	0,00	6 800,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	10 000,00	16 800,00	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	10 000,00	16 800,00	0,00	6 800,00

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE la décision modificative N°1 telle que présentée

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

18) Cession de l'ancienne cure du Pouzat

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ancienne cure du POUZAT est louée à un particulier qui l'a sollicité afin d'en faire l'acquisition.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard; que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal; que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation.

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale de cet immeuble cadastré B12 émis le 7 avril 2016.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble par publication d'une offre prévoyant un prix minimum du montant de l'estimation de France Domaine, à savoir 60 000 euros et une attribution au plus offrant dans le respect des textes relatifs au droit des locataires..

*CHARGE M. le Maire d'établir le cahier des charges de l'aliénation et de procéder aux publications nécessaires.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Point sur l'hôpital de Moze.

M.WEISS rappelle les engagements de la Ministre de la Santé, Marisol Touraine, qui a indiqué que l'État accompagnera l'hôpital de Moze à hauteur de 450 000 euros en 2016.

Il ajoute qu'une nouvelle Directrice, Madame CHARDON Laurence, a pris ses fonctions.

Régularisation de chemins ruraux.

M.WEISS informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure de régularisation des chemins disposant d'un usage public est en cours.

Le principe de cette régularisation est de permettre à la collectivité d'intégrer le linéaire des voies entretenues dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État.

Par ailleurs, cette régularisation pourra avoir un impact sur la desserte de la fibre optique.

A l'issue du délai des réponses, chaque dossier fera l'objet d'une étude spécifique afin de prendre en compte les remarques des propriétaires.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 23 juin 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.